

SAINTE-MARIE, BE MY WIFE (OU AUTRE TITRE PERTINENT)

*Une réponse au Programme Particulier d'Urbanisme du quartier
Sainte-Marie présenté par la Ville de Montréal*

Mouvement populaire du Faubourg à M'lasse

**Mémoire présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal**

Mai 2011

Table des Matière

Introduction

1. Habitation

1.1 État des lieux

1.2 Propositions

2. Espace

2.1 Trame urbaine

2.1.1 Le morcellement du Centre-Sud

2.1.2 Le respect d'une trame architecturale

2.2 Verdissement

2.2.1. Un design visionnaire et inclusif

2.2.2 Créations d'espaces verts

2.2.3 Pratiques innovantes

2.2.4 Décontamination

2.2.5 Accès au fleuve

2.2.6 Gare de triage du Canadian-Pacific

2.3 Mobilité

2.4 Réponses spécifiques au contenu de la planification détaillée

3. Économie

3.1 Alimentation et sécurité alimentaire

3.2. La rue Ontario

3.2.1 Commerces diversifiés, locaux et abordables

3.2.2 Permis de bars et de terrasses

3.3. Économie sociale

3.4. Restauration rapide à proximité des établissements scolaires

4. Social

5. Culture

Conclusion

INTRODUCTION

La création du *Mouvement Populaire du Faubourg à M'Lasse*, s'est avérée indispensable pour exprimer la réticence de nombreux résidentEs du quartier Sainte-Marie face à une transformation drastique de notre milieu de vie. Nous avons décidé de nous rassembler afin de soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal un plan plus en accord avec nos valeurs et nos aspirations. Nous croyons fermement avoir notre mot à dire en ce qui a trait à la création et à la réalisation de projets d'urbanisme concernant notre milieu de vie. Considérant la nature parfois très vague de certaines propositions contenues dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sainte-Marie, de même que des investissements financiers importants qui leur sont associés, nous vous présentons ici notre vision du quartier ainsi que des propositions concrètes visant à améliorer la qualité de vie des habitantEs déjà installéEs dans Sainte-Marie, et ce, pour une bonne partie d'entre nous, depuis plusieurs décennies.

L'essence d'un quartier est avant tout le reflet de ceux et celles qui l'habitent et l'animent. On ne peut se permettre de construire un projet de planification urbaine en laissant de côté les habitantEs du quartier. Il est impossible de réduire la gestion et l'administration d'un quartier à un calcul quantitatif qui serait invariablement déconnecté du réel et du quotidien des résidents et résidentes et des travailleurs et travailleuses. Nous souhaitons évidemment une bonification des conditions de vie dans Sainte-Marie mais nous refusons qu'elle se fasse au détriment de la population actuellement résidente. Nous croyons que la mise en application d'un plan d'urbanisme dans Sainte-Marie devrait contribuer à améliorer la qualité de vie des populations précaires plutôt que de dissimuler cette réalité derrière une façade aseptisée qui contribuerait, à long terme, à l'expropriation de ces populations plus loin du centre-ville.

D'où la nécessité, en tant que citoyenNEs, résidentEs, travailleurs et travailleuses et étudiantEs de Sainte-Marie d'exiger un droit de cité auprès de la Ville de Montréal. Notre "droit à la ville" ne

se limite pas à une liberté d'objection, comme on essaie trop souvent de nous le faire croire dans les conseils d'arrondissement qui se drapent de l'idée d'une démocratie participative sans jamais amener "le simple citoyen" à prendre part à la gestion et à l'administration du quartier. Notre "droit à la ville" est aussi un droit à l'appropriation; une capacité de se saisir de notre espace commun et de le modeler à l'image de ce que nous, résidentEs du quartier, imaginons. Malheureusement, nous laissons trop souvent les intérêts économiques dicter ce qui est nécessaire pour la société. La qualité de vie est devenue une simple valeur marchande, qui nous réduit au rôle unique de consommateurs vis-à-vis la vie du quartier. Vivre dans Ste-Marie, n'est pas seulement un choix consumériste, mais bien un choix de vie qui dépasse largement celui d'un calcul de rentabilité.

L'urbanisation que l'on peut observer actuellement au pays s'appuie trop lourdement sur le dos des plus démunisEs. Nous dénonçons le fait que les termes de "revalorisation", "requalification" ou "réaménagement" soient des euphémismes pour encourager un phénomène plus complexe, celui de la gentrification. Cette volonté de repousser les moins fortunésEs vers la périphérie est palpable dans les recommandations incluses dans le PPU. Face à cette tendance gentrificatrice, nous ressentons le besoin de recentrer le tir sur les besoins pressants de la population résidente. Bonifier et implanter des espaces verts, réduire les îlots de chaleur, favoriser la réfection des logements existants avant la construction de nouveaux bâtiments, assurer la sécurité alimentaire des couches les plus pauvres de la population. Nous vous présentons ici un mémoire en cinq parties. Nous exposerons d'abord les problématiques liées à l'habitation pour ensuite se pencher sur la question des espaces verts et publics dans Sainte-Marie. Par la suite, nous aborderons les questions économiques et sociales pour finalement clore avec une section sur l'aspect culturel du quartier.

1. HABITATION

Un tissu social élimé et un capital humain dilapidé

Le 20^e et le début du 21^e siècle ont vu la disparition de dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses de notre quartier. Ils et elles ont construit notre ville, y ont travaillé et y ont vécu sans l'exploiter. Nous aurions été fiers et fières de côtoyer ces générations précédentes, mais dans leur vaste majorité, ils et elles ont dû, depuis, quitter leur quartier. Rappelons tous les outrages, certains peut-être nécessaires, qui ont chassés nos familles ouvrières : la

construction de l'autoroute Ville-Marie, de Radio Canada, du pont Jacques-Cartier, etc. Notre réalité de quartier ouvrier a déjà été largement diluée et nous n'accepterons pas de nouveaux reculs (ce n'est pas à Outremont ou à Westmount que de tels sacrifices seraient exigés). Plus encore, nous exigeons de reprendre notre quartier en main.

1.1 L'état des lieux

Selon la Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie compte, en proportion, d'avantage de ménages locataires que l'ensemble de la municipalité : 76,8 % dans l'arrondissement contre 65,6 % pour tout le territoire de la Ville. Elle note également qu'en 2005, le revenu médian des ménages de Ville-Marie n'était que de 24 669 \$ par année, alors que celui des ménages montréalais était de 29 766 \$, soit un écart de plus de 20 %.

Lorsqu'on examine le prix des logements, l'écart se creuse encore plus. Depuis 2005, le coût moyen des loyers pour les logements de deux chambres à coucher a augmenté de 90 \$ par mois dans l'agglomération. Or, durant la même période, le coût du loyer moyen pour ce type de logement est passé de 1098 \$ à 1316 \$ dans Ville-Marie, soit une augmentation de 218 \$ par mois! De plus, alors que la Communauté métropolitaine de Montréal estime que 22,9 % des ménages locataires de Montréal ont des besoins impérieux de logement, elle évalue que pas moins de 28,2 % des ménages locataires de l'arrondissement Ville-Marie doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu juste pour se loger. En mars dernier, l'Office municipale d'habitation de Montréal estimait que pas moins de 1055 ménages inscrits pour un HLM sur sa liste d'attente provenaient de l'arrondissement Ville-Marie. Or, la Société d'habitation du Québec indique qu'il faut attendre en moyenne quatre années à Montréal pour enfin accéder à un tel logement.

1.2 Nos propositions

1- Il y a 2000 nouveaux logements annoncés dans le PPU, mais sans aucune qualification en ce qui concerne le type ni aucune précision quant à la tranche de population visée. **À notre sens, ceux-ci doivent être construits et offerts dans une proportion qui correspond au profil socio-économique actuel de notre quartier (conservation du de la proportion de logements abordables, de logements sociaux, etc).** Si la construction de nouvelles unités de logement ne tient pas compte de cette réalité, de nombreux ménages devront encore une fois quitter leur quartier, dû à la pression que la hausse du coût des loyers créera sur ceux-ci. **Ceci constitue, à notre sens, une revendication minimale vu les reculs déjà subis.**

2- Conséquemment, à l'intérieur de l'enveloppe de ces 2000 nouvelles unités, il faut privilégier un développement immobilier tenant compte de la population mal logée. Pour cela, il faut soutenir le développement de logements coopératifs et sans but lucratif; des types d'habitations pouvant répondre aux besoins et pouvant résister de manière durable aux pressions inflationnistes sur les loyers.

3- Nous sommes favorables à un programme de rénovation des immeubles actuels. Avant de construire du neuf, il nous semble normal, économique, pratique et écologiquement sain d'améliorer d'abord le parc immobilier existant. Cela peut être fait par des subventions pour améliorer le logement social et d'autres formes de logements, en excluant les condos ainsi que des coopératives à capitalisation.

4- Nous croyons que la Ville de Montréal devrait acquérir les immeubles dégradés du secteur visé par le PPU pour sa réserve foncière en vue de leur rénovation éventuelle et de leur transformation en coopérative ou en d'autres formes d'habitations à loyer modique.

5- *Subvention Habiter Montréal*: nous reconnaissons l'importance d'encourager les petits propriétaires-résidents dans le but de rénover les vieux édifices et de protéger le patrimoine menacé. Cependant, la subvention actuelle "Rénovation à la carte", qui est la plus accessible aux petits-propriétaires familiaux, semble s'intéresser plus à l'apparence des édifices qu'à la rénovation de ce qui est structurellement important (plomberie, électricité, isolation, lutte contre la moisissure). Nous sommes donc heureux et heureuses de voir dans la section 3.1.1 que vous souhaitez revoir les paramètres afin de mieux répondre à la réalité particulière de l'arrondissement. Toutefois, les mesures n'étant pas détaillées, nous demandons à voir des exemples concrets dans la prochaine phase du PPU pour garantir une vision à long-terme pour les propriétaires/locataires futurs et actuels. Également, il doit continuer à y avoir un contrat clair qui stipule le montant maximal de l'augmentation annuelle du loyer qui s'ensuit.

6- Nous exigeons aussi un soutien financier adéquat pour le Comité logement Ville-Marie qui est sous-subsidonné comparativement aux autres comités logements de la Ville de Montréal. Cela, afin de protéger les droits des locataires qui habitent majoritairement

l'arrondissement et seront victimes des hausses de loyers qui découleront nécessairement de la revitalisation de Sainte-Marie. Un projet d'aménagement de notre quartier doit tenir compte de son capital le plus précieux : les êtres humains qui l'habitent.

2. ESPACES

2.1 Trame Urbaine

2.1.1 Le morcellement du Centre-Sud

La réalité urbaine du quartier Sainte-Marie est indissociable du secteur plus large dans lequel elle se situe; le Centre-Sud. Le PPU reconnaît clairement que la scission du Centre-Sud en deux quartiers distincts est due à la cicatrice laissée par la construction du pont Jacques-Cartier. L'arrivée du pont, c'est la fin du Centre-Sud en tant que milieu urbain cohérent. Les archives de la Ville démontrent que la transformation des rues Papineau et De Lorimier en voies d'accès à sens unique vers le pont se voulait une mesure temporaire en prévision de l'Expo 67. Plus de 40 ans plus tard, il est permis de demander pourquoi cette mesure temporaire ne semble pas avoir fait l'objet d'une remise en question et d'une évaluation sérieuse. La configuration du secteur contribue non seulement à l'enclavement des îlots coincés entre Papineau et De Lorimier, elle renforce aussi la rupture entre les quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques. Nous croyons que le rétablissement d'un lien entre ces deux quartiers est indissociable d'un développement harmonieux pour Sainte-Marie. Coincé entre le chemin de fer et les voies d'accès vers le pont, Sainte-Marie semble sacrifié aux transports et son développement souffre clairement de cet isolement.

Dans cette perspective, nous proposons que l'intersection Ontario/De Lorimier, qui constitue la porte d'entrée physique et psychologique de Sainte-Marie, soit bonifiée à bien des égards. Nous demandons un élargissement substantiel des trottoirs et l'ajout de saillies. De plus, cette intersection est marquée par la présence de deux grands espaces ouverts (le parc des Faubourgs et le terrain de sport de l'école Pierre-Dupuy) et du flot de

circulation de deux grandes artères, ce qui en fait un endroit bruyant et très venteux. **La plantation d'arbres à grand déploiement et l'installation de mobiliers urbains s'avèrent nécessaires pour créer un certain sentiment d'intimité et pour restaurer la trame urbaine sur la rue Ontario entre Sainte-Marie et Saint-Jacques.**

2.1.2 Respect d'une trame architecturale

La rue Ontario abrite des édifices de styles architecturaux plutôt éclectiques. Les usines côtoient des centres commerciaux et des bâtisses institutionnelles comme des écoles. Les chaînes de restauration rapides côtoient des condos de constructions récentes et des bâtisses à logements datant du milieu du siècle. L'absence de cohérence au niveau architectural renforce le caractère déconstruit de la rue Ontario entre les rues De Lorimier et l'Espérance. Sans vouloir changer ce chaos architectural qui témoigne de l'histoire particulière de ce quartier et sans procéder à une uniformisation de la rue Ontario ou forcer des expropriations, nous croyons que des mesures peuvent être prises dès maintenant pour assurer une certaine cohérence pour la trame architecturale de la rue Ontario en ce qui a trait aux nouvelles constructions.

Le PPU prévoit que d'éventuels nouveaux édifices au sud d'Ontario à la hauteur du pôle Frontenac pourront atteindre 35 mètres. **Nous demandons de redéfinir le zonage du pôle Frontenac quant à la hauteur maximale autorisée. Les constructions en hauteur doivent être interdites dans le secteur d'intervention prioritaire du pôle Frontenac, tel que défini par le PPU aux pages 36 et 39. En accord avec les orientations générales du PPU pour ce secteur, nous souhaiterions voir naître sur le terrain de l'ancienne station-service et de l'actuel stationnement du centre commercial une place publique. Nous savons la ville capable d'acquérir pour fins de parc une portion de ce terrain, ou encore d'apposer une réserve foncière sur ce petit lot au coin des rues du Havre et Ontario, en vue d'une acquisition. Nous voudrions que la proposition d'ensemble visant à densifier le site et décrite par les balises d'aménagement à la page 40 du PPU crée un espace dégagé et invitant, que l'on y retrouve des bâtiments de faible hauteur aux abords de la rue Ontario, avec une importante marge de recul plantée le long de la rue Ontario. Nous sommes en accord pour une gradation de hauteur en direction des tours Bercy, mais aucune nouvelle construction ne doit les surpasser. En revanche, nous croyons que des constructions en hauteur (35 mètres) doivent être possibles derrière les tours Bercy afin**

de densifier le secteur. À ce titre, si ce secteur se densifie, un élargissement des trottoirs sur la rue Ontario dans le tronçon avoisinant le métro Frontenac sera impératif.

Pour le secteur Parthenais, nous questionnons la décision de permettre la construction d'immeubles à bureaux. Hormis les bureaux de la SQ, la trame urbaine de ce secteur est essentiellement résidentielle. Nous croyons que des constructions résidentielles ainsi que la création d'espaces verts sont à prioriser pour ce secteur. Mis à part le pôle Frontenac, nous demandons que toutes les nouvelles constructions présentent un maximum de 4 étages et qu'elles soient construites avec un recul sur la rue afin de créer une ambiance aérée et lumineuse dans le quartier.

De plus, nous trouvons important de renforcer la protection et la mise valeur du patrimoine architectural prévues dans le PPU. Par exemple, le côté ouest de la rue Fullum, entre Ontario et Larivière, abrite des immeubles d'architecture irlandaise présentant un travail ornemental exemplaire en façade. **Nous croyons que des immeubles semblables devraient être intégrés dans un plan de mise en valeur du patrimoine architectural.**

Nous croyons qu'une trame architecturale modeste et à échelle humaine devrait être privilégiée. **À ce titre, le projet de verrière reliant l'édicule du métro à la Maison de la Culture Frontenac nous laisse profondément sceptiques. Nous nous y opposons même fortement. Il s'agit là d'un projet qui s'inscrirait en faux avec l'architecture avoisinante en plus de siphonner une partie importante du budget alloué à la revitalisation du quartier. Nous privilégions les initiatives qui amélioreront concrètement notre qualité de vie, pas seulement le coup d'œil.**

De plus, nous proposons que toutes les nouvelles constructions résidentielles soient établies de façon à créer un dégagement en façade qui accueille de grands arbres et d'autres végétaux entre le trottoir et le corps bâti afin d'ombrager les trottoirs. Ces mesures contribueront à développer une trame piétonne favorisant la perméabilité des îlots résidentiels et la mobilité active, contrant du même coup le phénomène des îlots de chaleur.
(je le laisserais dans trame architectural)

2.2 Verdissement

2.2.1 Un design visionnaire et inclusif

Nous croyons que tout espace est nécessairement une production et le reflet d'une idéologie particulière. Le design, la construction et l'occupation d'un espace sont des actes essentiellement politiques; il n'existe pas d'espaces apolitiques. La création d'un parc ou d'une place publique ne constitue pas simplement l'ajout d'un espace vert; il s'agit d'une intervention dans une écologie urbaine complexe. Cette écologie c'est l'ensemble des rapports économiques, sociaux, politiques et culturels d'un quartier. Nous croyons que le design d'un lieu peut concourir à la création d'un sentiment de communauté autant qu'il peut implicitement chercher à exclure certains groupes. Nous croyons que certains designs sont intrinsèquement exclusionnaires et qu'il est possible d'amorcer un nettoyage social par la simple configuration d'un lieu. Les lieux à l'architecture ouverte, lisse, aseptisée constituent selon nous une façon de stériliser l'espace public, de proposer une expérience urbaine standardisée et de vider un quartier de son authenticité. **Nous encourageons la ville à modifier son regard au niveau de l'architecture des paysages et à adopter un style plus organique. Nous croyons que les espaces verts devraient contenir des écosystèmes. Nous croyons que les espaces verts devraient être des espaces publics et non des paysages. Nous croyons que l'accès libre et égal à l'espace public est une condition fondamentale aux droits démocratiques de citoyenneté et que, par conséquent, toutes et tous devraient se sentir à l'aise dans l'espace public de Sainte-Marie; les familles, les étudiantEs, les personnes homosexuelles ou transsexuelles, les artistes, les personnes en situation d'itinérance, les personnes âgées, celles vivant avec un handicap, les punks, les personnes immigrantes, etc.**

2.2.2 Création d'espaces verts

Selon les données de l'Éco-quartier Sainte-Marie, le quartier Centre-Sud est le plus chaud à Montréal. La nécessité de verdir le quartier est impérative. **Les espaces verts existants doivent être préservés (et bonifiés) et on doit en ajouter de nouveaux. Dans cette optique, nous défendons ce point de vue fort simple: un espace vert n'est pas gris.** À titre d'exemple, le PPU prévoit la construction d'une place publique en face de l'école Gédéon-Quimet. Il nous semble plausible que la Ville prévoit un design similaire à celui de la Place Simon-Valois construite en 2005 sur la rue Ontario dans Hochelaga. Bien que cette architecture

soit élégante, elle n'aide en rien pour la lutte contre les îlots de chaleur en plus de s'inscrire en faux avec l'architecture des immeubles avoisinants et la réalité sociale du quartier. Nous sommes cependant favorables à l'idée de mieux exploiter les stationnements de l'usine JTI-MacDonald. La place publique devant l'école Gédéon-Ouimet, en plus d'être un espace vert, pourrait remplir plusieurs fonctions.

Nous croyons que les espaces verts devraient dépasser une simple vocation de verdissement et être plutôt considérés comme des milieux de vie à part entière. La définition de la qualité de vie devrait inclure les parcs de quartier et de proximité, les ruelles ainsi que les aménagements dans le domaine public (emprise de rue) réduisant les impacts de la circulation. La catégorie des espaces verts devrait inclure les ruelles vertes puisqu'elles ont un impact considérable sur la qualité de vie des résidentEs, en plus de renforcer la cohésion sociale. **Dans cette perspective, nous croyons que la lutte contre les îlots de chaleur devrait, entre autre, passer par une majoration des subventions aux organismes locaux en verdissement. En plus de présenter une bonne compréhension de la réalité sociale de Sainte-Marie. De tels organismes outrepassent une simple fonction esthétique et mettent sur pied des projets qui ont une incidence réelle sur notre qualité de vie.**

En ce qui a trait au verdissement, nous croyons que la plantation d'arbres et l'ajout de végétation est impérative sur la rue Ontario. La situation est particulièrement criante entre De Lorimier et Florian. **Au minimum, nous proposons la plantation d'un arbre pour deux lots.** À ce titre, le PPU propose de prolonger la configuration « de la rue Ontario entre les avenues Papineau et De Lorimier, en réduisant la chaussée au profit des trottoirs, en s'inspirant de la promenade Ontario, située plus à l'est (p. 38). » Nous croyons effectivement qu'un verdissement de la rue Ontario passe forcément par un élargissement de ses trottoirs et ce, jusqu'à la hauteur du métro Frontenac. Cependant, nous souhaitons que cet élargissement des trottoirs ne rende pas la circulation à vélo encore plus pénible et dangereuse qu'elle ne l'est déjà sur Ontario. **Un léger élargissement des trottoirs (assez pour permettre la plantation d'arbres) jumelé à l'ajout de saillies aux intersections, conjointement à des mesures d'apaisements de la circulation et à l'instauration d'une bande cyclable nous semble être un scénario approprié pour la rue Ontario.** Autrement dit, nous souhaitons trouver un compromis qui permettrait une saine cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les voitures. **Dans cette perspective, la rue Ontario ne doit plus être une voie de circulation pour le trafic de transit. Il faut rediriger le trafic vers la rue Sherbrooke et empêcher le virage à**

droite sur Papineau pour prendre accès au Pont. Il est aussi important de préciser que nous appuyons fortement la proposition du PPU qui prévoit la modification de l'éclairage des rues en la réorientant vers le sol afin de diminuer la pollution lumineuse.

2.2.3 Pratiques innovantes

À notre avis, les propositions précédemment exposées restent modestes et sont loin d'être extravagantes, nous les considérons comme une base nécessaire. Au niveau du verdissement, tout est à faire dans Sainte-Marie, nous croyons qu'il y a place à l'innovation et surtout, à l'expérimentation. Consulter les organismes qui œuvrent déjà dans le quartier et qui ont des pratiques innovatrices (Sentiers urbains, par exemple) serait un bon point de départ. Nous sommes ouvertEs à ce que Sainte-Marie soit un laboratoire pour des pratiques innovantes, nous désirons sortir des sentiers battus. **Dans cette perspective, les moyens de mise en œuvre de la gestion écologique en aménagement du domaine public doivent être élaborés en favorisant la rétention d'eau et l'utilisation de matériaux perméables. L'alimentation de l'éclairage devrait reposer sur des ressources alternatives renouvelables et il est nécessaire de prévoir un apport considérable en terre afin de maximiser la croissance des arbres et leur permettre de capter l'eau de ruissellement. Nous croyons aussi que l'utilisation de matériaux favorisant le réchauffement devrait être prohibée ou réduite au minimum, particulièrement dans les infrastructures conçues par la Ville. L'établissement de toitures vertes devrait être exigé pour les développements commerciaux et institutionnels ainsi que pour les grandes tours à logements. Suivant l'exemple de l'arrondissement de Rosemont, les toitures noires devraient être interdites pour toutes les autres nouvelles constructions.**

2.2.4 Décontamination

Notre quartier a souffert des effets de son activité; la production industrielle du 19^e et du 20^e siècle a laissé des séquelles sérieuses sur notre environnement. Une lutte fort importante a été menée par des jeunes généreux lors du célèbre squat Préfontaine en 2001 juste au-delà du nord de notre quartier. La Ville avait fini par annoncer qu'elle réserverait cet espace pour des logements abordables. Plus tard, elle a annoncé que l'entente avec les jeunes ne tenait plus à

cause des sols contaminés. Récemment, la Ville a annoncé un développement de logements majeurs à cet endroit sans même faire référence aux fameux sols contaminés. Un programme d'aménagement sérieux doit d'abord aborder la question de ces sols qui sont non seulement néfastes pour la santé publique, mais qui semblent aussi être une entrave sérieuse à tout projet dans le secteur. L'agriculture urbaine est difficile, voire impossible, à pratiquer dans le quartier à cause de l'état de sols. **La ville doit prendre un engagement vis-à-vis la décontamination des sols.**

2.2.5 Accès au fleuve

Un accès complet au fleuve semble présentement impossible étant donné la présence de la gare de triage du Canadian-Pacific (nous aborderons ce point dans la prochaine section). Nous croyons cependant qu'il est nécessaire de tirer un maximum des installations actuelles qui sont cruellement sous-utilisées. Le PPU nous semble contradictoire sur le dossier de l'accès au fleuve. D'une part, ce document autoriserait la construction d'immeubles de 25 mètres. D'autre part, "ces immeubles ne doivent en aucun cas nuire aux percées visuelles nord-sud vers le fleuve." Ces deux propositions sont antithétiques. Nous croyons que la portion sud de la rue Notre-Dame ne doit en aucun cas être livrée à la spéculation immobilière. Un projet semblable à celui du *Solano* dans le Faubourg Québec priverait définitivement les habitants de Sainte-Marie d'un accès au fleuve. **Dans cette perspective nous demandons un élargissement du parc Bellerive, une bonification de ses installations et un moratoire sur la spéculation immobilière sur le site du parc Bellerive ainsi que les lots avoisinants.** Il à noter que l'accès au parc Bellerive est présentement difficile en raison du trafic sur Notre-Dame. Les trottoirs sont minuscules et dangereux et les traverses piétonnes incroyablement longues. **Il serait nécessaire de bonifier les espaces piétonniers sur Notre-Dame à la hauteur du parc. Pour conclure, la bande verte entourant la piste cyclable doit absolument être préservée puisqu'elle constitue présentement la seule mesure concrète visant à réduire les îlots de chaleur dans ce secteur.**

2.2.6 Gare de triage du Canadian-Pacific

Nous comprenons que la relocalisation d'une gare de triage de l'envergure de celle présente dans Sainte-Marie n'est pas une mince affaire. Cependant, nous exigeons que la ville amorce

un dialogue avec le Canadien-Pacifique. Le CP a acquis ses terres à l'époque de la colonisation avant même la construction de la ville de Montréal telle qu'on l'a connaît aujourd'hui. La réalité actuelle est que le CP morcelle littéralement la ville et nous prive d'un accès au fleuve et à des espaces boisés. Certes, les terrains du CP peuvent sembler attrayants pour un éventuel développement immobilier ou commercial. Cependant, en tant que résidentEs, nous considérons cet espace comme le seul endroit *réellement* boisé du secteur. Cet espace pourrait devenir notre Mont-Royal ou notre Parc Lafontaine, le poumon de Sainte-Marie. Par ailleurs, nous questionnons le fait que l'accès au fleuve via la rue Papineau soit maintenant rendu impossible en raison d'un mur de brique érigé par le CP qui, en plus, rend aussi impossible la vue du fleuve. Nous nous demandons pourquoi une compagnie privée bénéficie du droit de bloquer des rues publiques de façon permanente.

2.3 Mobilité

Comme il a précédemment été affirmé, Sainte-Marie est un quartier sacrifié aux transports. D'une part, le chemin de fer et d'autre part, les rues Papineau, Lorimier, Notre-Dame, Maisonneuve, Ontario, Sherbrooke, Iberville et Frontenac qui se transforment, à l'heure de pointe, en véritables bretelles d'accès pour le pont Jacques-Cartier. Ce sont des rues larges, venteuses, bétonnées et qui créent d'importants îlots de chaleur durant l'été. Comme le PPU semble vouloir mettre plus d'efforts sur les rues Ontario et Frontenac, nous croyons qu'il s'agit là de deux rues idéales pour repenser les balises d'aménagement du secteur au niveau routier. Il faudrait revoir le plan afin de limiter la circulation à deux voies, particulièrement sur Ontario, l'une des seules artères importantes du secteur qui présente encore des voies à deux sens. Les rues à caractère résidentiel dont le camionnage est exclu au plan 3 devraient être davantage consolidées, notamment par l'ajout de saillies aux intersections et plus sécurisées, entre autre par l'ajout de réducteur de vitesse afin de minimiser la circulation de transit et maximiser la convivialité du quartier. À ce titre, nous nous questionnons à savoir par quels types d'aménagements paysagers la ville entrevoit-elle diminuer la circulation? Est-ce l'application des propositions formulées par Projet Montréal par exemple ?

Afin d'augmenter la mobilité, l'implantation de stationnements de vélo privé dans le domaine public devrait être équivalente à l'implantation de vélo Bixi. L'implantation de stationnements

intérieurs et extérieurs pour vélo devrait être bonifiée à la réglementation municipale sur les stationnements qui néglige présentement la problématique entourant les stationnements des vélos. À ce titre, la question des pistes cyclables dans Sainte-Marie est pressante. Dans les déplacements est-ouest, les cyclistes doivent présentement utiliser les pistes sur Notre-Dame et Rachel qui se retrouvent aux extrémités du secteur, voire carrément à l'extérieur. Le manque d'accessibilité à ces bandes cyclables force les résidentEs de Sainte-Marie à utiliser la rue Ontario, qui est étroite et qui présente, par endroit, de très gros nids de poule. **Nous demandons l'implantation d'une bande cyclable sur la rue Ontario et nous appuyons le projet d'une prolongation vers l'est de la piste cyclable sur Maisonneuve. Cependant, l'annonce récente de la ville de limiter cette prolongation vers l'est à la rue Papineau nous semble conservatrice, nous demandons une prolongation jusqu'à la rue Frontenac.** Il s'agirait là d'une utilisation judicieuse des ressources déjà existantes en plus d'assurer un lien entre l'est de la ville et le Quartier des Spectacles et le Centre-Ville. Par la suite, il serait possible de faire bifurquer cette piste vers le nord à la hauteur de la rue Frontenac de façon à ce qu'elle se poursuive vers l'est sur la rue de Rouen qui est une artère idéale pour accueillir une piste cyclable semblable à celle sur la rue Rachel. En ce qui a trait au réseau cyclable nord-sud, nous croyons que la rue Fullum se prête effectivement à l'instauration d'une piste cyclable. Par contre, la rue Fullum s'arrête à la hauteur du boulevard Saint-Joseph. Étudier la possibilité d'une piste cyclable nord-sud sur Lorimier qui traverserait une bonne partie de l'île maximiserait le réseau cyclable.

2.4 Réponses spécifiques au contenu de la planification détaillée

Secteur du pôle Frontenac

En page 40 du PPU, nous retrouvons la proposition suivante relative au secteur du pôle Frontenac :

Restructurer la fonction commerciale de Place-Frontenac par la définition d'un front bâti rue Ontario, tout en renforçant le dialogue entre un espace central ainsi créé et la rue principale : percées visuelles, traitement unifié du pavage, transparence et retrait du rez-de-chaussée

Cette proposition est cruciale et a le potentiel de transformer le visage de Sainte-Marie. Elle reste néanmoins extrêmement floue. **Il est impératif que la Ville offre un plan détaillé de cette suggestion. Nous envisageons une place publique, un espace vert et vivant.**

Secteur de la JTI-MacDonald

Une partie importante du développement de Sainte-Marie est tributaire de l'avenir des stationnements de l'usine. Le sort de l'usine est incertain depuis plus d'une décennie, allons-nous attendre encore bien longtemps afin de s'approprier ces sites qui déstructurent notre tissu urbain? Nous proposons que la Ville opte pour une approche pro-active et qu'elle dépose une offre d'achat pour ces aires de stationnements sous-utilisés et ce, dans un futur rapproché.

En tant que résidentEs, nous entretenons une vision audacieuse et non-conventionnelle quant à la façon d'exploiter ces sites. L'idée est inspirée du groupe [EcoCity Builders](#). En 1995, ce groupe a excavé un ancien stationnement/terrain vague à Berkeley en Californie pour mettre à jour un ruisseau qui avait été recouvert. Par la suite, ils ont planté quelques végétaux indigènes et ils ont laissé une nature sauvage peupler elle-même le lieu. **Notre idée serait de transformer ces stationnements en petits parcs sauvages et d'étudier la possibilité d'excaver un tronçon de ruisseau urbain dans ce secteur. La nature à l'état brute n'est associée à aucune classe sociale, elle est fondamentalement inclusive. Il s'agirait là d'un projet innovateur et écologique en plus d'être un reflet de l'authenticité de ce quartier.**

Secteur Parthenais

Votre division du secteur Parthenais est délimitée au nord par le rue Ontario. Pourquoi ne pas prolonger votre division du secteur jusqu'à Rouen afin d'inclure le Chat, la Grover et l'École Pierre Dupuy. Il semble que ces institutions sont indissociables de l'urbanisme de ce quadrilatère.

3. ÉCONOMIE

Le PPU de Sainte-Marie semble avoir comme termes favoris « développement » et « revitalisation ». Ceux-ci sont pour nous synonymes d'inquiétude. Économiquement parlant, l'essentiel n'est pas de créer de la richesse, mais bien d'offrir des services abordables répondant à des besoins essentiels pour la population défavorisée du quartier Sainte-Marie.

3.1 Alimentation et sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité et en qualité suffisantes. Les choix alimentaires des citoyens et des citoyennes sont influencés par leur environnement, leurs conditions d'existence et les occasions qui leur sont offertes.

Une alimentation saine, au même titre que les soins de santé et l'éducation, devrait être accessible à tous les citoyens et toutes les citoyennes, peu importe leur revenu. Pourtant, à l'heure actuelle, un citoyen sur dix au Canada souffre d'un accès limité ou insuffisant aux aliments en raison de contraintes financières (« *Food Insecurity is Associated with Nutrient Inadequacies Among Canadian Adults and Adolescents* » Kirkpatrick, S. et Tarasuk, V). D'ailleurs, la fréquentation des banques alimentaires connaît actuellement une hausse fulgurante, de l'ordre de 28% au cours des deux dernières années uniquement. (« *Hunger Count 2010 : A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change* »). En outre, des études démontrent que parmi les personnes en situation d'insécurité alimentaire, seules un cinquième à un tiers d'entre elles ont recours à des banques alimentaires. L'insécurité alimentaire est donc probablement beaucoup plus répandue que ce qu'indiquent ces statistiques.

De plus, comme les grandes chaînes d'alimentation préfèrent s'établir dans les banlieues, on retrouve de moins en moins de marchés d'alimentation complets dans les quartiers à faible revenu, ce qui limite en plus physiquement l'accès des citoyenEs à une alimentation saine. À Montréal, « 40% de la population ne peut pas aller acheter à pied des fruits et légumes. » (*Des légumes dans Ville-Marie, Marie-Claude Lortie, La Presse, 18 avril 2011*). Dans Sainte-Marie, quartier pauvre, l'offre alimentaire est particulièrement faible. Mentionnons seulement le IGA dans le Centre commercial Frontenac qui offre des produits frais de piètre qualité et à des prix

très élevés. C'est que cette épicerie profite, entre autres, de la population captive des tours Frontenac, composée d'une grande proportion de personnes âgées, mais également du peu de concurrence dans le quartier. En effet, Sainte-Marie souffre d'un manque criant de fruiteries et de petites épiceries qui offrent des produits frais abordables.

S'inspirant de la *Politique alimentaire populaire*, et en vue de favoriser la souveraineté alimentaire dans les communautés urbaines, les propositions de cette section vise à

« éliminer les contraintes économiques à l'approvisionnement alimentaire, assurer un digne accès aux aliments pour les citoyens à faible revenu et les autres personnes marginalisées, renforcer la production alimentaire urbaine et l'accès aux aliments locaux, et enfin faire disparaître les obstacles géographiques, physiques et culturels entravant l'accès à des aliments de qualité en milieu urbain. » (*Du pain sur la planche, Une politique alimentaire pour le Canada, Pour une politique alimentaire populaire, Avril 2011*)

Nous demandons la mise en œuvre de politiques visant à renforcer les projets de production alimentaire urbaine, en favorisant l'accès à des terres cultivables pour les jardiniers en milieu urbain, notamment par le maintien, le développement et la décontamination des jardins communautaires, et en facilitant l'accès à des ressources et outils appropriés.

Nous demandons la mise en place de politiques favorisant l'implantation de fruiteries, boulangeries, petites épiceries et autres commerces de proximité abordables, dans le quartier Sainte-Marie.

Nous demandons la mise en place de politiques assurant le maintien et le développement des banques alimentaires et des programmes communautaires qui améliorent la sécurité alimentaire dans le quartier.

3.2 La rue Ontario

3.2.1 Commerces diversifiés, locaux et abordables

Nous refusons que notre quartier soit le théâtre de projets commerciaux grandioses et coûteux. Nous voulons des commerces locaux, diversifiés, et surtout abordables et qui favorisent l'employabilité locale. Nous voulons une économie à l'échelle humaine. Le marché Saint-Jacques est l'exemple parfait de promoteurs ignorant complètement les besoins de la population locale et construisant un espace commerciale aseptisé et dispendieux. Que l'on soit bien clair; nous ne voulons pas que la rue Ontario devienne une artère de petits commerces dispendieux, inspirés des chocolateries, crêperies et cafés du marché Saint-Jacques.

Nous demandons la mise en place d'une politique favorisant l'implantation de commerces de proximité sur la rue Ontario.

3.2.2 Permis de bars et de terrasses

Nous croyons qu'un pub de quartier rassembleur serait précieux pour la vitalité de Sainte-Marie. La rue Ontario gagnerait également à être parsemée de tables devant quelques établissements de restauration. Suivant notre désir de nouvelles constructions présentant un recul par rapport à la rue, l'aménagement des trottoirs devrait être fait dans le but d'offrir la possibilité aux restaurateurs d'aménager des terrasses.

Nous demandons donc qu'il soit plus facile pour les restaurateurs d'avoir accès aux permis de bars et de terrasses. Nous demandons aussi de rendre la location de trottoir abordable pour les commerces locaux. La législation doit être modifiée pour rendre ces projets possibles.

3.3 Économie sociale

La section 3.3.2 du PPU Sainte-Marie traite de l'importance d'implanter des « organismes constitués selon les principes de l'économie sociale ». Puisque le concept d'économie sociale est un terme fourre-tout, il convient d'en établir une définition claire pour ensuite s'entendre sur des moyens d'actions concrets pour favoriser son développement dans le quartier.

Nous endossons la définition de l'économie sociale suivante, élaboré par Économie sociale Québec :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. (Économie Sociale Québec)

Nous demandons formellement à ce que le Mouvement Populaire du Faubourg à M'Lasse et le Café Coop Touski siègent sur le comité de travail qui sera mis en place pour favoriser le développement de l'économie locale et sociale, et dont il est question à la section 3.3.2. du PPU.

3.4 Restauration rapide à proximité des établissements scolaires

La présence de commerces de restauration rapide à proximité des établissements d'enseignement primaires et secondaires est chose courante, particulièrement dans le Centre-Sud. Cette situation nuit considérablement aux efforts déployés pour sortir la « malbouffe » des écoles et pour inciter les élèves à adopter de saines habitudes alimentaires.

Nous demandons la création d'une politique de zonage interdisant l'implantation de commerces de restauration rapide dans un rayon de 1 kilomètre à proximité des écoles primaires et secondaires de Sainte-Marie.

4. SOCIAL

Le quartier que nous voulons est un quartier ouvert sur le monde. Rien de ce qui est humain ne nous est étranger. Les immigrantes et les immigrants sont les bienvenues chez nous, comme le sont les minorités sexuelles, les travailleuses et les travailleurs du sexe et toutes les autres

communautés et individualités non abusives.

4.1 Un quartier multiculturel ouvert sur le monde

Sainte-Marie abrite une quantité importante d'habitations à loyer modique (HLM), qui permettent à des familles défavorisées de s'installer dans le quartier. Un pourcentage significatif de la population qui occupe ces loyers est issue de l'immigration. En 2006, Statistique Canada recensait que les adultes du quartier Sainte-Marie étaient immigrants de première génération dans une proportion de 17%. Cette statistique exclue les jeunes de moins de 18 ans et les familles issues de la deuxième, voire de la troisième génération d'immigrantes et d'immigrants. Il va sans dire que ces chiffres démontrent bien la transformation qui s'est opérée dans le quartier Sainte-Marie, originalement quartier ouvrier, blanc et francophone. Aujourd'hui, le quartier se diversifie et s'enrichit avec l'arrivée d'immigrants et d'immigrantes du Bangladesh, de l'Inde, du Vietnam, de la Chine, de l'Afrique, etc.

Le processus migratoire auquel fait face une famille ou un individu qui quitte sa terre natale pour venir s'installer en terre étrangère est un processus qui, bien souvent, s'avère déstructurant, appauvrissant, déstabilisant et insécurisant. Dans cette perspective, il est essentiel de mettre en place des structures d'intégration et d'accueil pour leur donner tous les outils nécessaires à leur implantation dans leur quartier d'accueil qu'est Sainte-Marie. **Ainsi, il serait primordial que la Ville s'engage à subventionner les groupes communautaires existants pour qu'ils puissent mettre en place des projets d'intégration spécifiques aux nouveaux arrivants qui miseraient sur le décroisement et qui permettraient d'améliorer les liens et les échanges avec les membres de la communauté d'accueil.** Conséquemment, le développement d'espaces publics et de lieux de rassemblements qui peuvent faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans le quartier font aussi partie d'une vie de quartier saine et contribuent à faire naître un sentiment d'appartenance fort.

4.2 La place des femmes

Le quartier Ste-Marie est un quartier sensible et il abrite une population défavorisée économiquement. Selon les documents officiels du Centre d'Éducation et d'Action des Femmes du Centre-Sud, les femmes représentent encore le groupe le plus pauvre. En 2006, le revenu

total médian de la population de 15 ans et plus sur le territoire Sainte-Marie-Centre-Sud est nettement plus bas que sur l'île de Montréal (18 414 \$ contre 22 212 \$), un écart défavorable de près de 3 300 \$ chez les femmes (16 365 \$ contre 19 664 \$), et de plus de 5 700 \$ chez les hommes (19 921 \$ contre 25 669 \$). De plus, 60% des femmes actives économiquement occupent des emplois à temps partiel. Finalement, 27% des familles sont monoparentales dont la grande majorité sont dirigées par des femmes¹. Il est donc important de mettre en place dans notre quartier des structures sociales permettant aux femmes, et à tous les groupes vivant avec un faible revenu, de développer une meilleure qualité de vie. En accord avec la déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie, nous souhaitons que notre quartier soit accueillant et sécuritaire pour tous et toutes et que ses infrastructures permettent de se déplacer en toute liberté. Il s'agit de prendre en considération l'apport importants des femmes dans le quartier, et de leur permettre de prendre part aux décisions collectives.

4.3 Le travail du sexe

Le quartier Centre-Sud présente une grande population de travailleuses et travailleurs du sexe. Plusieurs raisons font en sorte que les travailleuses et travailleurs du sexe se retrouvent en plus grand nombre dans le quartier. Qu'elles soient d'ordre socio-économique, géographique, familial ou qu'elles concernent simplement l'accès aux ressources, ces raisons font, de notre point de vue, partie d'une situation complexe et d'un choix de vie légitime. Ce choix de vie est menacé par la réorganisation du quartier prévue par le PPU. Les travailleuses et travailleurs du sexe représentent souvent les indésirables et leurs demandes ou leurs plaintes sont ignorées sur la base d'une illégalité partielle ou complète. Il nous semble essentiel de prendre en considération les revendications de tous et toutes, incluant les personnes qui vivent du travail du sexe. Nous croyons qu'une action défensive (qui vise une criminalisation, une présence accrue des corps policiers et une plus grande judiciarisation) concernant les réalités multiples des travailleuses du sexe est négative et qu'il faut miser sur une vision de tolérance et d'ouverture quant aux besoins de ce groupe. **La création de plus de ressources, tels que des espaces sécuritaires de travail, des ressources subventionnées d'hébergement, des cliniques médicales spécialisées et des banques alimentaires, serait un choix sain pour**

¹ Portrait du Centre-Sud / Table de développement social Centre-Sud <http://www.cdccentresud.org/tiki-index.php?page=Centre+de+documentation> et http://emploi Quebec.net/publications/pdf/06_imt_portrait_territoire_synthese_ste-marie-centre-sud2010.pdf)

les habitantEs du quartier Ste-Marie et pour les travailleuses-rs du sexe.

Repousser les travailleuses et travailleurs du sexe hors de notre quartier ne nous apparaît aucunement comme une solution. Ce quartier est autant le leur que le nôtre (nombreuses sont les travailleuses qui vivent dans le quartier). Nous ne pouvons pointer du doigt une réalité qui nous est méconnue, il est donc nécessaire de travailler en partenariat avec les organismes du quartier comme Stella, pour développer des stratégies communes d'inclusion.

4.4 Organismes communautaires

Vu la situation socio-économique particulière de Ste-Marie, le quartier abrite de nombreux organismes communautaires qui visent à soutenir, défendre, informer, accueillir et éduquer les habitants et habitantes du quartier. Ces femmes et ces hommes font un travail essentiel au maintien et au développement d'un esprit de communauté et de collectivité dans le quartier. **Dans cette optique, il nous semble important que la Ville s'engage à créer un lieu central où divers groupes communautaires pourraient être hébergés à moindre coût; un grand centre communautaire abritant plusieurs groupes de première ligne tel le CSCS localisé dans un lieu central.** Ceci permettrait d'assurer la pérennité de plusieurs groupes mal logés dans des logements privés qui ne correspondent pas à leurs besoins et qui sont régis par des baux commerciaux qui ne prennent pas en considération leur mission sociale sans but lucratif. Également, il est nécessaire que le soutien apporté à ces organismes ne diminue pas, voire qu'il s'améliore, afin de leur assurer une capacité d'action correspondant aux besoins des habitants et habitantes. Il importe aussi de soutenir les projets de futurs organismes qui viendront s'établir dans le quartier.

4.4 Étudiants et étudiantes

Grâce à la proximité de plusieurs écoles, et de loyers abordables, le quartier profite d'une population étudiante importante. La dynamique engendrée par la présence de ces étudiants et étudiantes est bénéfique à la vie socio-économique du quartier et l'apport de cette nouvelle génération à la communauté Ste-Marie est riche et représente une valeur essentielle qu'il est important de conserver et d'encourager.

5. CULTURE

Le concept de culture est très large, il existe une multitude de définition, parfois même contradictoires, pour expliquer la nature du terme. L'idée de culture englobe toute une panoplie de concepts anthropologiques et sociaux. Avant d'entamer un dialogue il serait primordial de s'entendre sur une définition commune afin d'éviter de malheureuses confusions. Dans l'idée de la reconnaissance d'un pôle culturel exprimée dans le PPU, notre compréhension est que l'administration municipale cherche à valoriser les activités de création et de diffusion des disciplines englobant les arts et les lettres. Une chose doit rester très claire, nous avons trop souvent tendance à confondre la culture avec le divertissement. Ce n'est pas de cela que nous parlerons ici. Le divertissement, omniprésent dans nos société, a comme définition: « *Occupation, ensemble de données qui détourne l'humain de l'essentiel et l'éloigne des problèmes propres à sa condition.* ». La culture par l'art est un vecteur de richesse qui permet à une collectivité de se reconnaître à travers des symboles communs. C'est une forme d'expression qui tente de comprendre et de rejoindre l'absolu. C'est cette idée de la culture que nous désirons encourager par l'établissement d'un pôle culturel dans Sainte-Marie, rien de moins.

Pour ce faire, nous devrions d'abord chercher à déraciner la culture de la logique du marché qui absorbe pratiquement toutes les sphères de l'activité humaine. Contrairement à un produit, une oeuvre est porteuse d'idées, de concepts nouveaux qui vont germer tranquillement dans l'esprit humain et le transformer. C'est une tentative d'aller au delà des frontières du convenu pour explorer de nouveaux territoires de l'idéosphère. Il faut accepter et reconnaître que l'activité culturelle vient chatouiller et parfois grafigner la morale. Elle peut sembler indésirable au premier regard, mais c'est une réalité qu'il faut accepter si on veut poursuivre une évolution des mœurs et des valeurs. Dans la logique de marché, pour vivre il faut produire, mais il faut surtout vendre une production. Le marché va à l'encontre de la nature libre de la culture, car pour espérer vendre plus il faut chercher un certain niveau de standardisation, faire des compromis qui vont aider à rejoindre une masse critique d'individus prêt à déboursier pour acquérir notre art. Nous pouvons d'ailleurs constater que dans l'état actuel des choses les travailleurs-euses

culturels-es se trouvent dans le bas de l'escalier pour ce qui est du revenu.

Les statistiques sur le quartier présentes dans le PPU permettent d'ailleurs de constater que le niveau de revenu est plus bas que la moyenne de l'ensemble de Montréal. La haute concentration d'initiatives et de micro entreprises reliées à l'art est également un fait reconnu par le PPU. D'où la volonté de reconnaître un statut de pôle culturel. Voici donc quelques propositions de la communauté artistiques qui nous tiennent à cœur et que nous désirons voir se concrétiser.

- **Assurer la pérennité des espaces de production artistique déjà présents tel que Grover, le Chat des artistes, Showmedia, Boîte à musique, etc... S'assurer que peu importe qui acquiert ce lieu, il sera réservé à accueillir les acteurs culturels.**
- **Nous reconnaissons l'importance de l'investissement dans les infrastructures qui permettent de produire et de diffuser la culture, cependant la création n'est rien sans l'apport des humains qui s'y investissent. C'est pourquoi il faut considérer des mesures qui permettent de supporter les créateurs. Il serait intéressant de voir à encourager l'établissement de coopératives d'habitation subventionnées pour les artistes du quartier afin de conserver ces acteurs sociaux dans le quartier.**
- **Créer un partenariat concret et durable avec les artistes du quartier dans le développement des espaces publics. Intégrer l'art urbain dans l'architecture de ces lieux afin de bonifier l'aspect visuel du quartier.**

CONCLUSION

Il est important d'insister sur le fait que la préparation et la rédaction de ce mémoire fût pour nous tous et pour nous toutes, une expérience riche et constructive. Durant tout le processus, nous avons rencontré quantité de personnes d'horizons différents qui ont été heureuses et

motivées à l'idée de participer à ce projet. De la prise de décision basée sur le consensus et le dialogue, à la rédaction des diverses sections, chacunE de nous a eu son mot à dire et son point de vue était écouté et discuté. Notre mémoire est l'expression de ce mode de décision horizontal. Ce qui a cimenté ce groupe aux multiples visages, c'est l'appréhension de voir notre milieu de vie, notre quartier transformé d'une façon qui n'est pas conforme à notre vision. Non seulement d'une manière incohérente avec ce que nous souhaitons pour notre quartier, mais en irrespect flagrant de la majorité de la population habitante.

Soyons clairEs, nous ne sommes pas en opposition avec un plan d'urbanisme, ou une revitalisation du quartier. Nous sommes conscientEs des défis auxquels les communautés urbaines doivent et devront, avec encore plus d'acharnement, faire face. Réduction des îlots de chaleur, verdissement, densification de la population, construction cohérente du tissu humain, vous ne trouverez pas d'objections de notre côté. Tout dépend de la façon dont ces mesures seront appliquées. Dans quel but, et pour qui?

Toutes les personnes qui se sont impliquées dans les rencontres, et qui ont fait valoir leur point de vue, étaient catégoriques sur le sujet. Le PPU n'est pas construit ni par, ni pour, ni en tenant compte de la population qui habite déjà le quartier. Le délai extrêmement court alloué aux résidents et résidentes, et par extension, aux organismes communautaires, est une preuve de plus que le PPU a été façonné de telle façon que les habitantEs n'ont pas leur place dans le processus décisionnel qui affectera directement leur quartier. Nous ne sommes pas dupes. Les consultations publiques, qu'on nous présente comme un exercice démocratique, ne sont que de la poudre aux yeux. Un peu comme si on demandait à un cochon de quelle façon il voudrait être mangé.

Notre quartier est riche d'une histoire de dépossession et de concessions, contre notre gré. Durant la construction de cette réponse citoyenne à ce plan d'urbanisme, nous avons tissé des liens, élaboré des alternatives, réfléchi à des projets pour améliorer le quotidien de l'ensemble de nos voisinEs. Nous avons pu aussi constater la volonté de résistance face à un projet qui nous est étranger dans sa quasi-totalité. Nous avons jugé pertinent et honnête de vous faire valoir nos points de vues, nos propositions, notre vision de Sainte-Marie par des gens qui y résident et qui veulent y rester. Mais nous rejettons l'idée selon laquelle l'amélioration des conditions de vie dans notre quartier doit se faire au détriment des plus démunisEs. Nombreuses sont les personnes qui n'accepteront pas de se faire tondre la laine sur le dos.

Vous nous avez donné l'occasion de se grouper et de s'organiser, et nous n'allons pas la laisser passer.

Nous ne voulons pas d'un PPU construit à nos dépend, nous voulons notre PPU. Oui à l'économie sociale, à l'employabilité locale, à la sécurité alimentaire, au logement abordable, aux espaces verts, au respect et à l'entraide. Oui au développement durable et aux pratiques innovantes en environnement.

Oui à une réelle démocratie.

Le Mouvement populaire du faubourg à m'lasse